



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Maître de l'ouvrage

Etat – Ministère des armées et des anciens combattants

Objet de la consultation

Projet n° 26069 - DAF2026 1124

40 - Mont de Marsan – BA118

Études Électriques et Électrotechniques

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

N° opération : **463659**

Remise des offres

Date et heure limite de réception :

Le Mardi 8 septembre 2026 à 16 h 00

Niveau de classification :

MD (marché avec détention d'ISC)	MA (marché avec accès à des ISC)	MS (marché sensible)	NP (marché non protégé)
			X

SOMMAIRE

ARTICLE I – L'ACHETEUR PUBLIC	3	
1.1 - Maître de l'ouvrage		3
1.2 – Représentant du pouvoir adjudicateur		3
ARTICLE II – OBJET DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	3	
2.1 - Description sommaire du marché		3
2.2 - Durée d'exécution du marché		3
2.3 - Type de marché		3
2.4 - Procédure		3
2.5 - Nomenclature		3
2.6 - Décomposition du marché en tranche		3
2.7 - Allotissement du marché		4
2.8 - Prestations supplémentaires		4
2.9 - Variantes		4
2.10 - Mode de dévolution		4
2.11 - Langues pouvant être utilisées dans l'offre		4
ARTICLE III – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ.....	4	
3.1 - Retenue de garantie		4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement		4
3.3 - Dispositions relatives aux prestations intéressant la défense		4
3.4 - Contrôle primaire des personnes physiques		4
3.6 - Clause environnementale et sociale		5
3.7 - Diffusion restreinte		5
ARTICLE IV - CONDITIONS DE PARTICIPATION : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5	
4.1 – Contenu des plis		5
4.2 – Modalité d'envoi des plis		6
4.3 - Convention de nommage		7
ARTICLE V - JUGEMENT DES OFFRES.....	7	
5.1 - Détail des critères de jugement des offres		7
ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8	
6.1 – Contenu du dossier de consultation		8
6.2 – Modifications du dossier de consultation		9
6.3 – Délai de validité des offres		9
6.4 – Assistance à la disposition des entreprises sur la PLACE		9
6.5 - Visites sur site		9
ARTICLE VII – PROCEDURE DE RECOURS.....	9	
L'annexe au présent RC :		
• L'annexe 1 au RC : Les clauses de dématérialisation		

ARTICLE I – L'ACHETEUR PUBLIC

1.1 - Maître de l'ouvrage

L'acheteur public est l'Etat, Ministère des Armées et des anciens combattants, Secrétariat Général pour l'Administration, Service Infrastructure de la Défense, du Service d'Infrastructure de la Défense Sud-ouest

Adresse postale :

Service d'Infrastructure de la Défense Sud-ouest
223, rue de Bègles
CS 21 152 – 33 068 Bordeaux cedex

Adresse géographique :

Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest
Caserne Pelleport
9, rue de Cursol
33 000 Bordeaux

Renseignements d'ordre administratif :

Sous direction Achats, exécution budgétaire, comptabilité (SD AC)
Bureau Achats Métiers
Section Achats Prestations Intellectuelles et Contrats Innovants
Mme JAMES MACADRE - N° tél. : 05 57 85 15 76
mailys.james-macadre@intradef.gouv.fr

Renseignements d'ordre technique :

Dominique FRUQUIERE : 06 14 46 24 88 ou 05 57 92 81 60
Karine LASSALLE : 06.26.49.55.67 ou 05.57.92.81.66

1.2 – Représentant du pouvoir adjudicateur

Le représentant du pouvoir adjudicateur est la Directrice du Service d'Infrastructure de la Défense Sud-Ouest.

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION ET CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

2.1 - Description sommaire du marché

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage ayant pour objet les études électriques et électrotechniques nécessaires à l'opération de renouvellement des aires aéronautiques de la Base Aérienne 118 de Mont-de-Marsan (40)..

Le descriptif du projet objet de la présente consultation est détaillé dans le CCTP.

2.2 - Durée d'exécution du marché

Le délai d'exécution est indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement. La date de début d'exécution des prestations est octobre 2026.

2.3 - Type de marché

Le marché est un marché de prestations intellectuelles.

2.4 - Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure d'**appel d'offres ouvert** définie aux articles L.2124-1 et L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique.

2.5 - Nomenclature

CPV principal : 71334000-8, Services d'ingénierie mécanique et électrique

Code Groupe de Marchandise (GM) : 36.04.03 « Etude préalable, audit, expertise liés aux travaux ».

2.6 - Décomposition du marché en tranche

Sans objet.

2.7 - Allotissement du marché

Sans objet.

2.8 - Prestations supplémentaires

Sans objet

2.9 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée, ni exigée. Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme aux documents de la consultation.

2.10 - Mode de dévolution

En cas de groupement, la forme imposée au candidat après l'attribution sera le groupement solidaire.

2.11 - Langues pouvant être utilisées dans l'offre

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française. Toutefois les offres en langues étrangères accompagnées d'une traduction en français seront recevables (article R2151-12 du code de la commande publique).

ARTICLE III – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE**3.1 - Retenue de garantie**

Sans objet.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement du marché :	Le marché est financé sur le budget de l'État.
Prix du marché :	Le marché sera conclu à prix forfaitaires
Unité monétaire :	Le marché est conclu en euros.
Mode de règlement :	Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.
Règlement des comptes :	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du présent marché fixe dans son article 3 le mode d'évaluation des prestations ainsi que le mode de règlement des comptes.
Délais de paiement :	Le délai global de paiement fixé au marché ne peut être supérieur à 30 jours, conformément à l'article <u>R2192-10</u> du code de la commande publique.

3.3 - Dispositions relatives aux prestations intéressant la défense

Le présent dossier intéressant la défense, les candidats auront à en assurer la conservation avec toutes les précautions de confidentialité requises.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter eu égard au fait que les prestations à exécuter se situent dans l'enceinte militaire à l'intérieur de laquelle des précautions particulières sont à prendre en permanence pour la protection du SECRET ou de points sensibles.

3.4 - Contrôle primaire des personnes physiques

Le présent dossier intéressant les Armées, les candidats auront à en assurer la conservation avec toutes les précautions de confidentialité requises et à le retourner au plus tard à la date fixée pour la remise des offres. Il est précisé qu'une autorisation individuelle d'accès, délivrable seulement après enquête de sécurité, est nécessaire pour tous les membres de l'entreprise désirant pénétrer sur le site et qu'il leur appartient de prendre

leurs dispositions en conséquence. L'enquête de sécurité nécessite le dépôt de Fiches Individuelles de Contrôle Primaire (FICP) trois (3) mois minimum avant toute demande d'accès au site concerné.

Le modèle de ces fiches de contrôle primaire des personnes physiques ainsi que les modalités de dépôt sont joints aux documents de la consultation. L'accès au site ne sera autorisé que sous réserve d'une fiche individuelle de contrôle primaire validée.

Toutefois, pour les reconnaissances préalables à la remise des offres, une procédure simplifiée pourra être appliquée à un nombre limité de personnes en prenant rendez-vous avec le service chargé de fournir les renseignements complémentaires. Ce rendez-vous devra être pris au moins 7 jours à l'avance.

3.5 - Cyber sécurité

Sans objet.

3.6 - Clause environnementale et sociale

Les clauses environnementales sont mentionnées dans le CCAP.

3.7 - Diffusion restreinte

Conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle n°900 sur la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles, annexée à l'arrêté du 27 août 2025, la mention Diffusion Restreinte indique que l'information ne doit pas être rendue publique et ne doit être communiquée qu'aux personnes ayant besoin de la connaître dans l'exercice de leur fonction ou dans l'accomplissement de leur mission.

Cette mention n'est pas un niveau de classification mais une mention de protection. Son objectif principal est de sensibiliser l'utilisateur à la nécessaire discrétion dont il doit faire preuve dans la manipulation des informations couvertes par cette mention. Au cours de la consultation aucun document n'est identifié « diffusion restreinte ». Cependant, si un document est identifié diffusion restreinte au cours de la consultation, ces documents « diffusion restreinte » seront transmis au candidat ou devront être transmis par le candidat chiffrés par clef « ACID » Cryptofiler ou via le logiciel ZED.

Dans le cas où le candidat ne dispose pas de ces outils, ces documents seront à retirer ou à déposer au SID SO.

NB : les documents acidifiés remis dans l'offre doivent l'être avec la clef publique de l'acheteur transmise dans le DCE. Dans le cas de l'utilisation du logiciel ZED le mot de passe doit être envoyé via un autre support que le document chiffré (téléphone, mail...).

Aucun document DR n'est transmis dans cette consultation. Les documents DR en phase de conception ou d'exécution seront identifiés au cours du marché.

ARTICLE IV - CONDITIONS DE PARTICIPATION : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La présente consultation est éligible au dispositif DUME.

Voir annexe 1 sur les clauses de dématérialisation.

4.1 – Contenu des plis

éléments relatifs à la candidature	
Situation juridique	Le formulaire DUME complété <u>si utilisation du dispositif DUME</u>
	DC1 ou autre pouvant s'y substituer
	La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Capacités économique et financière	Déclaration du chiffre d'affaires global sur les trois derniers exercices comptables disponibles ou DC2 <i>le chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices n'est qu'un des éléments permettant de juger du potentiel financier des candidats</i>

	Déclaration du chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère l'objet du marché réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.
Capacités technique et professionnelle	Déclaration de l'effectif global en 2024 du candidat en distinguant le personnel d'encadrement
	Toutes pièces permettant au candidat de justifier qu'il possède les capacités professionnelles et techniques pour intervenir dans les principaux domaines concernés par le marché (études électriques et électrotechniques en tant que maître d'œuvre ou assistant au maître d'œuvre), et notamment une liste des références de moins de 5 ans pour des prestations similaires en technicité et en volume présentant : - l'opération : dénomination, localisation, montant de l'opération, - le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre le cas échéant, - les dates de réalisation des études, - un certificat de capacité du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre si possible.

Toute candidature incomplète pourra être rejetée.

éléments relatifs à l'offre
L'acte d'engagement (A.E.) complété et signé électroniquement
L'annexe 1 à l'AE : Décomposition du prix forfaitaire
Un mémoire technique
Un RIB de l'entreprise

En cas de déclaration de sous-traitance dès la remise de l'offre, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement (et les annexes) les renseignements relatifs à la sous-traitance envisagée. Cet acte d'engagement sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants (DC4).

Les offres sont en diffusion restreinte et doivent être remises chiffrées sur la PLACE avec l'utilisation du logiciel ZED, ACID ou remise en main propre au SID SO.

Toute offre incomplète pourra être rejetée.

NB : En application des articles L 2141-7 à 11 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'exclure de la procédure de la présente consultation, les candidats qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts ou ont été sanctionnées par une résiliation pour faute ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur passé par le service d'infrastructure SUD-QUEST.

La décision d'exclusion de la procédure de passation, prise par le représentant du pouvoir adjudicateur dans les conditions des articles L 2141-7 à 11 du code de la commande publique précitée, s'exerce nonobstant les mentions figurant, le cas échéant, dans la déclaration sur l'honneur produite en application de l'article R 2143-3 du code de la commande publique.

4.2 – Modalité d'envoi des plis

Voir annexe 1 au présent RC sur les clauses de dématérialisation.

4.3 - Convention de nommage

Il est demandé aux candidats de respecter une **convention de nommage des documents**, de type :

DAF 2025 0XXX - intitulé du document (AE, DPGF...) : DAF 2026 0XXX - AE

Des intitulés trop longs (> à 15 caractères) risquent de bloquer le téléchargement optimal du dossier et son décryptage par le RPA.

ARTICLE V - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué, dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R2152-7 du code de la commande publique.

Les critères de choix retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

N°	CRITERE	POINTS
1	PRIX	40 POINTS
2	VALEUR TECHNIQUE	60 POINTS

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer des pièces financières qu'il estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

5.1 - Détail des critères de jugement des offres

1) Prix des prestations sur 40 points

La note de chaque candidat sera calculée selon la formule suivante :

$$40 \times \frac{\text{offre moins-disante}}{\text{offre candidat}}$$

2) Valeur technique des prestations sur 60 points

Le candidat remettra un mémoire technique comportant les éléments demandés pour le jugement des sous-critères ci-dessous.

Il sera évalué la pertinence, le détail et la qualité du mémoire technique rendu :

➤ Sous-critère 1 – Compréhension du projet (5 points)

Le candidat présentera une note de compréhension des enjeux, points de vigilance de la mission et d'analyse des documents fournis lors de la consultation.

➤ Sous-critère 2 – Présentation de l'équipe (20 points)

Le candidat présentera un dossier de présentation de l'équipe projet pressentie pour réaliser l'ensemble des prestations,

Sont notamment attendus :

- les CV, compétences, expériences et références des intervenants,
- les certifications et qualifications des intervenants

➤ Sous-critère 3 – Organisation pour répondre à la mission (15 points)

Le candidat présentera une note méthodologique indiquant l'organisation, les méthodes et moyens prévus pour réaliser les éléments de mission tel que :

- Logiciels, moyens et méthodologie pour chaque élément de mission,
- La liste des matériels dont le candidat dispose pour assurer les éléments de missions

Le candidat fournira dans une note d'une page, le sous-détail des prix pour les points suivants :

F01.A -ETUDE DES EQUIPEMENTS DU PARKING CHASSE Article 7.1 du CCTP

F01.B -ETUDE DE CREATION DE POSTE HT/BT Article 7.1 du CCTP

F03-A –ASSISTANCE AUX OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTION - Article 7.4 du CCTP

Chaque sous-détail comprenant :

- temps passé par type d'intervenant (Ingénieur , technicien, chargé d'affaires...) et par sous-élément de mission tel que défini dans le forfait
- coût journalier par type d'intervenant
- coût des déplacements
- bénéfices et aléas
- Divers (coût lié aux productions , autres...)

➤ Sous-critère 4 – SOPAQ (10 points)

Le candidat présentera un schéma organisationnel de plan d'assurance qualité (SOPAQ), indiquant les actions principales et les dispositions spécifiques prévues pour assurer la qualité de l'ensemble de la prestation.

➤ Sous-critère 5 – fourniture de livrables (10 points)

Le candidat fournira des exemples de livrables pour des prestations similaires de son choix, par exemple

- Exemple d'un Rapport de dimensionnement des postes HT/BT
- Extrait CCTP
- Carnet de recette OPR

ARTICLE VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 – Contenu du dossier de consultation

- L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes :
 - L'annexe 1 à l'AE : Décomposition du prix global et forfaitaire
- Le présent règlement de consultation (RC) et son annexe :
 - L'annexe 1 au RC : Les clauses de dématérialisation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et ses annexes :
 - Annexe 1 au CCAP : arrêté du 19 mai 2020 relatif aux modalités d'application des règles relatives aux interventions d'entreprises extérieures et aux opérations de bâtiment et de génie civil dans un organisme du ministère de la défense ;
 - Annexe 2 au CCAP : Traitement des documents DR
 - Annexe 3 au CCAP : modèle contrôle primaire
 - Annexe 4 au CCAP : mode d'emplois pour compléter contrôle primaire
 - Annexe 5 au CCAP : Subclic mode d'emploi
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

6.2 – Modifications du dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation qui seront adressées (date d'enregistrement de la lettre d'envoi de l'additif modificatif) à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises, au plus tard, six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date de remise des offres.

6.3 – Délai de validité des offres

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de **six mois** à compter de la date limite de remise des offres.

6.4 – Assistance à la disposition des entreprises sur la PLACE

Les informations liées à l'utilisation de la PLACE sont dans l'annexe 1 sur les clauses de dématérialisation au présent RC.

Difficultés :

En cas de difficultés sur la PLate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises depuis le lien suivant Assistance ou en cliquant sur la languette Assistance.

L'assistance en ligne permet de rechercher une réponse via une Foire aux Questions (FAQ), que vous pouvez filtrer par catégorie.

Si la FAQ ne vous apporte pas une réponse complète, vous avez la possibilité de renseigner un formulaire afin de créer une demande en ligne. La référence du ticket créée vous sera demandée par le support téléphonique disponible au 01 53 18 90 00.

6.5 - Visites sur site

Sans objet

ARTICLE VII – PROCEDURE DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet - 33000 Bordeaux (tél: 05.56.99.38.00)

Le service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le greffe du tribunal administratif de Bordeaux.

L'ingénieur civil divisionnaire de la défense
Stéphane BOTTE
Chef de la division investissement
Par suppléance